



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/292 ✓  
S/22769  
9 juillet 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Points 68, 94, 99 et 137 de la  
liste préliminaire\*  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 7 juillet 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration faite par le  
Gouvernement de la République d'Albanie le 6 juillet 1991 au sujet des récents  
événements survenus en Yougoslavie.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au  
titre des points 68, 94, 99 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de  
sécurité.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Genc MLLOJA

\* A/46/50.

## ANNEXE

Déclaration faite à Tirana le 6 juillet 1991 par  
le Gouvernement de la République d'Albanie

Les récents événements survenus en Yougoslavie, à savoir la décision de la Slovénie et de la Croatie de proclamer leur indépendance et, par la suite, la violente intervention des forces armées fédérales contre cette décision font apparaître au grand jour la gravité de la situation dans laquelle se trouve la Yougoslavie depuis longtemps déjà et la façon dont elle compte en sortir. En fait, le pays est au bord de la guerre civile. La crise, qui a atteint son point culminant, est extrêmement préoccupante non seulement pour la Yougoslavie, mais aussi pour l'Europe en général et les Balkans en particulier. Le peuple et le Gouvernement albanais et l'Albanie en tant que pays des Balkans et voisin de la Yougoslavie sont d'autant plus inquiets que près de 3 millions de leurs compatriotes - soit la moitié de la nation albanaise - vivent en Yougoslavie. Après 10 ans de cruelle répression et d'incessantes restrictions des droits nationaux, le Kosovo est maintenant occupé militairement par la Serbie.

De plus, des armes sont fournies à la population serbe, des bandes paramilitaires se livrent à d'incessantes provocations, cherchant des prétextes pour intensifier le génocide contre les Albanais. Les effusions de sang que les forces chauvinistes serbes se préparent à provoquer au Kosovo menacent la stabilité et la paix des Balkans et de l'Europe, ce qui va à l'encontre des tendances démocratiques de ce continent, concrétisées par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ces sinistres desseins menacent de nous ramener aux jours sombres que les Balkans ont connus au début du siècle et à rallumer un foyer de conflit au centre de l'Europe. La position prise par la Serbie diffère totalement de l'attitude civilisée adoptée en 1981 par la population albanaise du Kosovo, qui a choisi une voie démocratique et pacifique.

Ces plans sont inacceptables pour un continent européen tout entier en marche vers la paix, la sécurité et la coopération. Ils le sont d'autant plus pour le peuple et le Gouvernement albanais.

C'est naturellement aux peuples de Yougoslavie qu'il incombe de décider eux-mêmes de l'avenir et du sort de leur Etat. Mais pour que cet avenir soit défini conformément aux processus de la sécurité européenne et aux intérêts des peuples européens, aucune décision à son sujet ne peut être prise sans que l'on prenne en compte les aspirations de la population albanaise de Yougoslavie. Lorsqu'on parle du Kosovo et des Albanais de Yougoslavie, ce n'est pas d'une minorité qu'il s'agit, mais du droit élémentaire de 3 millions d'Albanais tragiquement séparés du reste de leur nation à constituer une partie autonome de la Yougoslavie, y compris sous la forme d'une république, dans le contexte d'une éventuelle réorganisation de l'Etat yougoslave. Cela ne peut se faire que par la voie démocratique, dans le cadre d'élections pluralistes et dans le respect du droit inaliénable à l'autodétermination, sanctionné par l'Acte final d'Helsinki et les Nations Unies et reconnu par la Yougoslavie.

Le peuple et le Gouvernement albanais ont toutes les raisons de tenir à un règlement pacifique de la crise yougoslave en général et de la question des Albanais en particulier et d'apporter leur contribution à ce règlement, qui doit exclure le recours à la violence et à la force armée. Cette position s'inspire des principes qui fondent actuellement la sécurité européenne et le processus historique de construction d'une nouvelle Europe, lequel suppose que chaque pays respecte les droits des nations et des individus.

Le Gouvernement de la République d'Albanie en appelle une fois encore à la sagesse et au dialogue avec les Albanais, en vue d'une solution politique au problème qui soit conforme à la Charte des Nations Unies et aux accords d'Helsinki. Il invite les Etats membres de la CSCE, les gouvernements et la communauté internationale tout entière à ne pas perdre de vue la question des Albanais vivant en Yougoslavie - l'un des aspects les plus graves de la crise yougoslave - dans leurs initiatives en faveur d'une solution à la crise.

-----